

Restauration et mise en valeur d'une cave et grenier de pierre de 1671.

Nancy-sur-Cluses a été, aux XVII^e et XVIII^e s, la paroisse la plus représentative de l'émigration marchande savoyarde, particulièrement vers les pays alémaniques. Ce passé a laissé un patrimoine religieux et civil exceptionnel, que fait découvrir chaque été un guide des Pays de Savoie, sur le thème des « Chemins des colporteurs ».



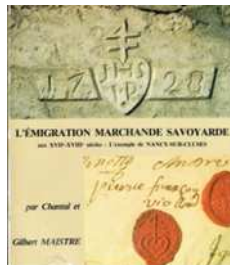
Le joyau du patrimoine civil est un ensemble cave-grenier de 1671.

Acquis par la commune, cet édifice a fait l'objet d'une campagne de fouilles en 2003, financée par le Conseil Général. Sa sauvegarde nécessite maintenant une urgente restauration des enduits, une réfection de la charpente et de la couverture, après une consolidation des voûtes.



Un aménagement des abords permettra de mettre en valeur cet extraordinaire bâtiment aux linteaux historiés, chargés d'histoire et sans équivalent en pays de Savoie.

Pour découvrir cette histoire des colporteurs, vous pouvez télécharger *L'émigration marchande savoyarde aux XVII^e-XVIII^e siècles* gratuitement sur www.gallica.fr



En apportant votre soutien à ce projet, vous participez à la sauvegarde du patrimoine rural et bénéficierez d'une économie d'impôts !

Pour les particuliers Le don est déductible de l'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 66% du don, dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ; la loi TEP prévoit une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) égale à 75 % des versements effectués, dans la limite de 50 000 euros.

Pour les entreprises Déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. **Tout don donnera lieu à un reçu fiscal établi à l'ordre du titulaire du chèque.**

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce bâtiment et profitez d'une réduction d'impôts.

COUPON REPONSE :

Vous trouvez au verso de ce dépliant un coupon réponse à découper et à adresser, accompagné de votre règlement à :

Association : l'Écho de la Fley
M. Alain ROUX
Chef-Lieu
74300 NANCY-SUR-CLUSES

Les chèques sont à libeller à l'ordre de

**FONDATION DU PATRIMOINE-
SOUSCRIPTION GRENIER DE LA FRASSE**

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU GRENIER DE LA FRASSE

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du grenier du hameau de la Frasse.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine – Restauration du grenier de la Frasse** ».

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- L'Impôt sur le Revenu
- L'Impôt sur la Fortune
- L'Impôt sur les Sociétés

Mon don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal à joindre à ma déclaration d'impôts.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Mail :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous soutenez sera également destinataire ; **toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression des mêmes données. Si vous souhaitez exercer de droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'IR et de l'IS et à 5% des dons reçus en paiement de l'ISF.

Renseignements

Mairie de Nancy-sur-Cluses

Chef-lieu

74300 Nancy-sur-Cluses

Tél. 04.50.90.94.90

www.nancysurcluses.fr

Exposition en ligne : Les Colporteurs

Fondation du Patrimoine

Créée, par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant, qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

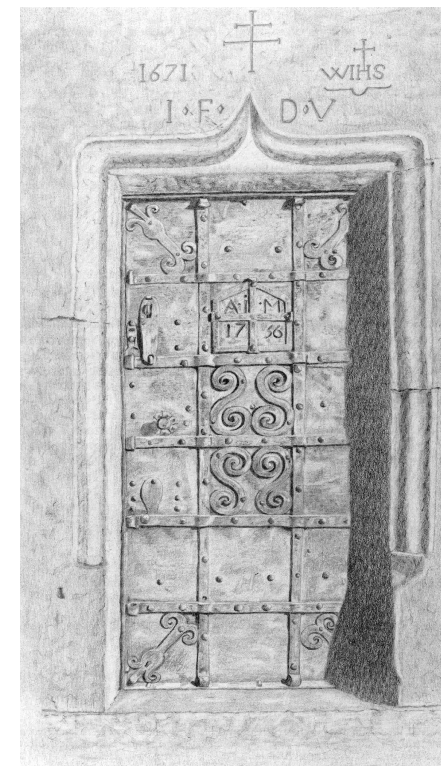
www.fondation-patrimoine.org

Association : l'Echo de la Fley

Dans ses actions la Fondation du Patrimoine s'appuie sur un relais associatif patrimonial local ; ainsi l'Association l'Echo de la Fley, présidée par M. Alain Roux, œuvre à Nancy-sur-Cluses en direction de la préservation du patrimoine local et assure le lien entre la Fondation et la commune.



COMMUNE DE NANCY-SUR-CLUSES



**BON DE SOUSCRIPTION
POUR LA RESTAURATION
DU GRENIER DE LA FRASSE**